

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

**Cadre réservé à l'adhérent (e)**

Matricule : 2447 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : NOUFER Posta

Date de naissance : 11/11/1954

Adresse : 143 Lotissement Haj Fath

Tél. : 06 21 20 21 83 Total des frais engagés : 1236,50 Dhs

**Cadre réservé au Médecin**

Cachet du médecin :

DR. ASMAE MEZZAATI  
274, Lotissement Haj Fath  
Lissasfa - Casablanca  
Tel: 05 22 93 29 63  
INPE: 091194779

Date de consultation : 20/06/2022

Nom et prénom du malade : NOUFER Wadz Age : 68

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Vierge

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : None

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CMX Le : 28/07/2022

Signature de l'adhérent(e) : NOUFER



# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/06/2021	U		100,000	DR. ASMAE M. HAJ FAREH Médecine Générale 274, Lotissement Lissasfa Casablanca Tel: 05 22 93 26 63 NIP: 091 194779

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AL HAJI	21/06/22	1036,500D NIP 1092029990

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
MONTANTS DES SOINS				MONTANTS DES SOINS
DEBUT D'EXECUTION				DEBUT D'EXECUTION
FIN D'EXECUTION				FIN D'EXECUTION
COEFFICIENT DES TRAVAUX				COEFFICIENT DES TRAVAUX
DETERRMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	H			DETERRMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE
	25533412	21433552		
	00000000	00000000		
	00000000	00000000		
	35533411	11433553		
MONTANTS DES SOINS				MONTANTS DES SOINS
DATE DU DEVIS				DATE DU DEVIS
DATE DE L'EXECUTION				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Asmae MEZIATI

Médecine Générale

Echographie

الدكتورة أسماء المزياتي

الطب العام

التخطيط بالصدى

DA209171704245DMP/20UCA/M

PPC : 270.00 DH

DA209171704245DMP/20UCA/MAV2

PPC : 270.00 DH

270.00 x 2 = 540.00

LOT : 5426  
UT. AV : 12-24  
P.P.V : 122 DH 80

es

122.80

EV tel 45  
40,00

3) Lectio  
up

25.00

Argent Sommeil

21891  
11/23  
75,00

Casablanca, le : 20/06/2022



x 62 m<sup>2</sup>



x 140 m<sup>2</sup>



x 300 m<sup>2</sup>

2p 1/2 km<sup>2</sup>

x 200

274. مجموعة الحاج فاخ (قرب سوق الحاج فاخ) - ليساس  
Lotissement Haj Fateh (près du Marché Haj Fateh) - Lissasfa  
الهاتف : 06.61.62.22.61 - Tél : 05.22.93.29.63

IN  
P

79.20  
Douxos  
14/11



X03 (2)

89.50x2

0 - D3 NORI Pts

15g/100g

Dr. Asmae MEZIATI  
Médecine Générale  
274, Lotissement Haj Fateh  
Lissasfa - Casablanca  
Tél : 05 22 93 29 63  
INPE : 091194779

X03 (3)

TOPUR

1036.00 Dhs

Dr. Asmae MEZIATI  
Médecine Générale  
274, Lotissement Haj Fateh  
Lissasfa - Casablanca  
Tél : 05 22 93 29 63  
INPE : 091194779

X03 (3)

Lot:  
A consommer  
avant le:  
PPC : 89,50 DH

210971

01/2025

